

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 27 octobre 2014**

Convocation du 21/10/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-sept octobre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Agnès MARANZONI, Hubert MARECHAL, Catherine LALINDE, Bernard MARECHAL, Carole MASCHERONI, Amadou NDIAYE (arrivée à 19h45), JB CURTO (arrivée à 19h53), JC PILLET (arrivée à 19h50), Serge ROCHE (arrivée à 20h30)

Absents et excusés : JF DUBONNET (a donné pouvoir à V LAGUILLAUMIE), Marianne NEGRE, Joëlle ARNAUD

Mme Jocelyne GOUGOU a été élue secrétaire de séance

#### **ORDRE DU JOUR**

- Personnel : adhésion au contrat de prévoyance
- Tarifs 2015 : cimetièrre
- Taxe d'aménagement
- Chambéry Métropole : approbation du rapport 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Service de Soins Infirmiers à Domicile
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2014 a été adopté à l'unanimité (9 voix).

#### **Personnel : adhésion au contrat de prévoyance**

Monsieur Hubert MARECHAL retrace l'historique de la situation.

Un contrat collectif a été souscrit en avril 2013, sans participation financière de la commune.

Fin 2013, le centre de gestion de la fonction publique territoriale a été sollicité par de nombreuses collectivités sur ce sujet. Ce dernier a donc décidé de procéder à une mise en concurrence des assurances pour le compte des structures intéressées.

Une réunion avec le personnel a eu lieu pour leur présenter le dispositif.

Conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « prévoyance ».

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2013, relative au mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,

Vu le projet de convention de participation entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué d'Adréa Mutuelle (mandataire) et Mutex,

Vu l'avis du comité technique en date du 20 octobre 2014,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation pour ses agents,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1 :** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « prévoyance », c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

**Article 2 :** d'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie et autorise le Maire à la signer.

**Article 3 :** d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les quatre formules suivantes de garanties :

- formule 1 : invalidité + incapacité de travail ;
- formule 2 : invalidité + incapacité de travail + capital décès ;
- formule 3 : Invalidité + incapacité de travail + perte de retraite ;
- formule 4 : Invalidité + incapacité de travail + capital décès + perte de retraite.

L'assiette des cotisations correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire et du régime indemnitaire.

**Article 4 :** de fixer, pour le risque « prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit :

La commune participera à hauteur de 7 € maximum par mois, par agent et pour un temps de travail de base fixé à 151h67 prévu au contrat. Ce montant forfaitaire est attribué indépendamment de la formule choisie.

Le montant de cette participation se proratisera pour un agent à temps partiel :

Exemple : pour un horaire de base de 75h84 la participation sera de  $(7 * 75.84) / 151h.67 = 3.50€$ .

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants qui serait de l'ordre de 600€ pour 2015.

Adopté à l'unanimité (9 voix)

**Tarifs 2015 : cimetière**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante une hausse limitée des tarifs des concessions et achats d'emplacements dans le cimetière à 1%

Concession pleine terre 2 places 30 ans:	200€
Concession pleine terre 2 places 50 ans:	333€
Achat d'un caveau 3 places:	2708€
Concession 50 ans caveau 3 places:	569€
Achat caveau 6 places:	3666€
Concession 50 ans caveau 6 places:	702€
Achat emplacement en columbarium:	544€
Concession 50 ans en columbarium:	182€

Adopté à l'unanimité (10 voix). M NDIAYE est présent (arrivée à 19h45).

**Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle le principe de la taxe d'aménagement qui a remplacé plusieurs taxes précédemment prélevées dont la taxe locale d'équipement. Cette taxe a été mise en place par la commune le 27 septembre 2011. La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Les collectivités doivent en fixer ou éventuellement modifier le taux par délibération prise avant le 30 novembre.

Pas de délibération puisque celles existantes restent valables. Vu avec les services de la DDT le 14 octobre dernier.

Le taux communal actuel est de 5%. Ce pourcentage peut être majoré dans certains secteurs. Une réflexion sera alors menée lors de la modification du PLU.

Monsieur JC PILLET est présent (arrivée à 19h50) et M JB CURTO arrive en cours de discussion à 19h55.

**Chambéry Métropole : approbation du rapport 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Conformément à l'obligation légale qui lui est faite, Monsieur le Maire présente au conseil municipal, sous forme de document visuel commenté, le rapport 2013 de Chambéry Métropole relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

Adopté à l'unanimité (12 voix)

Compte tenu des chiffres présentés, Monsieur Bernard MARECHAL propose de suggérer à Chambéry Métropole de ne pas augmenter les tarifs pour 2015.

**Service de Soins Infirmiers à Domicile**

Monsieur le Maire informe les élus que ce service a été mis en place par la commune de Cognin en 2011. La commune y a adhéré mais les places étant limitées à 19, certaines demandes ne sont pas honorées. Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour réitérer le souhait de la commune de voir ce service intervenir dans notre localité. Adopté à l'unanimité (12 voix).

**Travaux en cours****▪ parking du Chef-Lieu**

La commission chargée de la réflexion sur l'aménagement de ce parking s'est réunie deux fois et propose ce soir 2 scénarios. Le premier se limite à matérialiser les places sur le parking existant et le deuxième envisage un réaménagement de la circulation dans ce secteur compte tenu des nombreuses voies. Dans ce deuxième cas, les conteneurs de tri sélectif seraient déplacés notamment au Chatelard. Cette solution permettrait en effet d'augmenter le nombre de places sur le parking actuel mais représente un coût supplémentaire par rapport à la solution initiale.

Cette solution permettrait également de supprimer la présence de containers poubelles au centre du village.

Monsieur le Maire indique que l'emplacement étudié au bord de la D7 se situe entièrement sur le domaine public de la voirie départementale et que suite à une visite sur place, la DDT a formulé son accord.

Les élus présents décident de déplacer les conteneurs au Châtelard.

M ROCHE arrive en cours de débat, à 20h30.

M Bernard MARECHAL suggère alors de créer quelques places de stationnement à proximité de la nouvelle aire de tri.

- **Travaux école et WC publics** : Nous en sommes dans la phase des levées de réserves.
- **Chemin des Epitières** : l'entreprise a été relancée pour terminer le chantier, à savoir, l'engazonnement
- **Eclairage public** : les panes ont été réparées

**Questions diverses****▪ Contentieux en urbanisme**

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

**▪ Préemption parcelles B n°242 et 243 La Petite Forêt** : la SAFER préempte**▪ Aliénation chemin des Genièvres** : l'enquête publique aura lieu en novembre prochain.**▪ Piste forestière Chemin de Chabran** : Monsieur le Maire présente le projet d'un administré souhaitant aménager une piste forestière pour accéder à sa parcelle. Cette piste traverserait une propriété communale. Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec le propriétaire et l'ONF.

La réalisation de cette piste ne pose pas de problème.

**▪ Démarche C3E**

Monsieur Vincent LAGUILLAUMIE, référent de la commune dans ce dossier, présente le dispositif qui vise à faire des économies d'énergie. La commune est donc inscrite et certains sites ont été retenus pour effectuer cette surveillance. Concernant l'électricité il s'agit de la

route de Lyon et du Chef-Lieu. Pour ce qui est du chauffage, la mairie, la salle polyvalente et la nouvelle mairie sont désignées.

Se pose alors la question de savoir si on se lance dans un diagnostic. Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de se rapprocher du SDES pour leur présenter la démarche et voir ce qu'il est possible de faire.

- **BP2015** : nécessité de poursuivre une gestion rigoureuse des charges compte tenu des perspectives 2015. L'impact financier du transfert de l'instruction des demandes d'urbanisme sera de l'ordre de de 5000 à 6000€/an. Cette nouvelle charge ajoutée aux baisses actées des dotations de l'Etat (3%) nécessite de réaliser une revue précise des postes où des économies sont possibles.
- **Butte du Chef Lieu** : présentation des nouveaux plans du groupe MAULIN et du courrier de la Savoienne habitat. La réalisation d'une maquette a été abandonnée. Prochaine réunion de la commission le 17 novembre à 19h30.
- **Commission patrimoine** : devis en cours pour la récupération d'un four à pain chez un administré/Plan des voiries de la commune : en cours d'achèvement/ sentiers d'intérêt communautaire : le dossier suit son cours.
- **Commission jeunes** : 2 réunions ont eu lieu. Une discussion doit être engagée avec le SIVOM de Cognin.
- **Commission communication** : préparation du prochain bulletin municipal. Prochaine réunion le 06 novembre à 20h00.
- **Terrain de football** : il a été traité contre les mauvaises herbes.
- **Personnel communal** : 2 stagiaires ont été accueillis, l'un à l'école et l'autre au service technique.
- **Animations** : le cours de sophrologie ne se poursuit pas.
- **Correspondant défense** : Monsieur Hubert MARECHAL
- **Cérémonie du 11 novembre** : plantation d'un arbre du souvenir et pose d'une plaque.
- **Vœux du Maire** : le 09 janvier prochain.
- **Transports** : enquête à lancer. Où aller et comment ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 .